

# Contrainte liée aux déplacements

## Concertation IGD

La première séance de concertation portant sur l'IGD s'est tenue le 11 mai.  
Celle-ci fait suite à la négociation sur l'Indemnité d'Activité Itinérante (IAI).

### Le réveil est douloureux... pour certains.

Lors de la négociation sur l'IAI, FO avait demandé une reconnaissance de la contrainte liée aux déplacements pour TOUS les agents d'EDF SA et cela dès la première nuitée.

Deux autres Organisations syndicales n'ont pas eu la même approche et ont validé cet avenant qui excluait de fait une grande majorité d'agents.

## **NON À LA DISCRIMINATION !**

La Direction, avait indiqué à l'époque avoir entendu notre expression et proposait une concertation sur l'IGD.

La première séance de concertation s'est donc tenue le 11 mai.

La Direction a exposé son objectif : définir une « note de cadrage » de la Pers 691 relative à l'IGD...

Nous restons très dubitatifs sur l'impact de cette « note de cadrage » pour les agents...

Les Organisations Syndicales signataires de l'avenant N° 2 de l'IAI ont, elles, demandé en substance, que tous les agents bénéficient de l'IGD...

Il est dommage que ces deux organisations syndicales n'aient pas tenu cette position lors de la négociation sur l'IAI, cela aurait permis de réelles avancées.

Suite aux expressions (récentes) de toutes les Organisations syndicales, il est regrettable que la Direction n'ait pas saisi l'occasion de traiter la reconnaissance de la contrainte liée aux déplacements lors de la négociation sur l'IAI.

Un rendez-vous manqué de plus !

En ce qui nous concerne, nous avons rappelé notre revendication qui est toujours la même : **une reconnaissance de la contrainte liée aux déplacements pour tous les agents dès la première nuitée.**

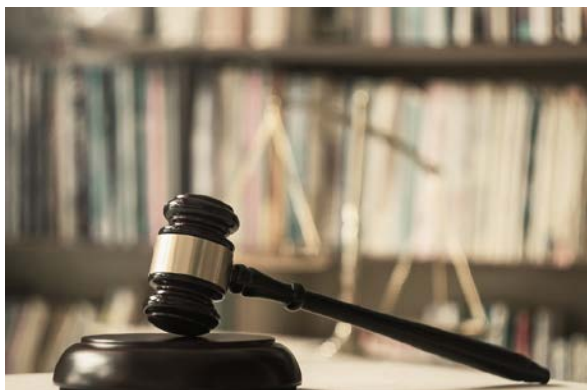
**Cela, afin de reconnaître cette contrainte, mais également pour que TOUS les agents ne soient pas impactés par la mise en conformité, au regard de la réglementation URSSAF, des remboursements au forfait des frais de déplacements professionnels effective au 1<sup>er</sup> juillet prochain.**

## Une solution simple.

Les intérêts de tous les agents sont pour FO une base fondamentale de nos actions.

C'est pour cette raison, que nous avons fait valoir notre droit d'opposition à l'avenant N° 2 de l'IAI et avons dénoncé l'Accord de 2010 et son avenant de 2012.

Cette action a pour objectif de faire en sorte d'obliger la Direction à revoir sa copie.



Pour autant, compte tenu de notre représentativité, l'accord de 2010 et les avenants N° 1 & 2 resteront valides **si les autres signataires ne procèdent pas à l'identique.**

Nous appelons les organisations syndicales CGT, CFE CGC et CFDT, signataires de l'accord de 2010 et des avenants N° 1 & N° 2 à prendre leur responsabilité et à faire en sorte que leur position lors de cette concertation IGD soit cohérente, en dénonçant l'accord IAI et ces deux avenants afin de demander ENSEMBLE l'ouverture d'une réelle négociation afin de reconnaître la contrainte liée aux déplacements pour TOUS les agents d'EDF SA dès la première nuitée.

## Continuez à vous faire entendre !

FO a lancé une pétition afin de demander l'ouverture d'une négociation permettant réellement de reconnaître la contrainte liée aux déplacements doit être entendue par la Direction.



De nombreux agents ont déjà signé cette pétition.

Afin de faire entendre votre voix, signez la pétition afin d'exiger l'ouverture d'une négociation sur ce sujet en cliquant sur le lien ci-dessous :

[https://www.petitions24.net/contrainte liee aux de placement - une reconnaissance pour tous](https://www.petitions24.net/contrainte_liee_aux_deplacement_-_une_reconnaissance_pour_tous)

À partir du 1<sup>er</sup> juillet, TOUS LES AGENTS, se déplaçant dans le cadre de leurs activités professionnelles seront impactés par la fiscalisation des frais professionnels, seule une minorité bénéficiera de compensations.

*Agissez,*

*Signez la pétition pour  
demander une réelle  
reconnaissance de  
votre contrainte !*

---